

Comment favoriser la présence et l'activité des organismes auxiliaires ?

L'intensification des pratiques agricoles et la disparition des habitats semi-naturels aux abords des champs ont conduit à un déclin généralisé des communautés d'oiseaux dans les paysages agricoles européens. Hendershot et al. (2020) ont ainsi conclu que l'intensification de la viticulture et l'homogénéisation des paysages viticoles conduit à un déclin des communautés d'oiseaux dans les vignobles. Toutes les grandes guildes, y compris celles impliquées dans la lutte antiparasitaire, la pollinisation et la dispersion des graines, sont touchées et les communautés d'oiseaux en environnement de cultures intensives sont plus sensibles au changement climatique. Pour ces auteurs, une agriculture diversifiée peut donc atténuer la perte de biodiversité à long terme en dehors des zones naturelles protégées (Kremen et Merenlender, 2018) et les pratiques agricoles sont à la fois la principale cause de perte de biodiversité et la plus grande opportunité de conservation !

Selon Barbaro et al. (2021), la diversité des communautés d'oiseaux est favorisée par la combinaison de pratiques agroécologiques : viticulture biologique, enherbement entre les rangs de vigne et diversité des habitats qui composent le paysage (forêt, haies, prairies...). Ces chercheurs ont investigué l'effet de la combinaison de pratiques agroécologiques sur la composition des communautés d'oiseaux de 334 vignobles (dont 30 % conduits en viticulture biologique) sur une large échelle géographique : 12 régions viticoles en Europe (France, Espagne et Italie) représentant des climats et des paysages contrastés. Dans chacun des vignobles, pour analyser la diversité de chaque communauté d'oiseaux et les fonctions et services écologiques qu'elles pouvaient apporter, les espèces d'oiseaux ont été identifiées et les individus chanteurs de chaque espèce ont été comptés. 11 500 individus appartenant à 131 espèces, dont des espèces menacées comme le Bruant ortolan ou l'Outarde canepetière ont été comptabilisés. L'abondance des espèces d'oiseaux dépend de combinaisons de pratiques qui varient selon les caractéristiques des espèces. Ainsi, les pratiques de viticulture biologique favorisent l'abondance des oiseaux insectivores et la diversité des communautés d'oiseaux. Cet effet est renforcé par l'enherbement entre les rangs de vigne et la diversité du paysage. Par ailleurs, une proportion élevée de forêts au sein du paysage favorise l'abondance des insectivores et des espèces d'oiseaux qui ont un chant attractif. Cet environnement est cependant moins favorable aux oiseaux granivores et aux oiseaux spécialistes des milieux ouverts qui préfèrent une forte proportion de vignes.

Conscients des enjeux Santé-Environnement et sous la pression des consommateurs, un nombre croissant de viticulteurs réalisent une transition agroécologique en développant des pratiques listées dans les cahiers des charges de la certification en agriculture biologique : maintien des habitats semi-naturels (haies, buissons, etc.) et non-intervention sur ces habitats durant les périodes de nidification, exclusion de l'usage des produits de synthèse pour le traitement des plantes et la fertilisation des sols, enherbement entre les rangs de vignes et préservation de la diversité des paysages en favorisant à la fois la présence de forêts, de haies, de prairies et aussi d'autres cultures que la vigne.

Selon un rapport du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (2019) : « Les vignerons coopérateurs de France (VCF) et la Confédération des vins IGP de France (VINIGP) s'engagent pour l'environnement ». En 2018, la consommation de vin bio a augmenté de 18 % en volume et de 23 % en valeur par rapport à 2017. Plus généralement, les citoyens et consommateurs sont en attente

d'une agriculture et d'une alimentation plus respectueuses de l'environnement (Colloque international « Transitions 2021 – Les transitions écologiques en transactions et actions »). 10 % du vignoble français est aujourd'hui cultivé en agriculture biologique (AB) et les vins bios représentent 8,3 % des ventes, tous circuits de distribution confondus, contre 3,8 % en 2017. La mention valorisante HVE en parallèle commence à être accessible aux consommateurs. Elle atteste d'une excellence environnementale traduite par l'atteinte de seuils de performance (obligations de résultats) dans quatre domaines :

- biodiversité (présence notamment d'infrastructures agroécologiques sur l'exploitation telles que des haies, des bandes enherbées, des bosquets...)
- stratégie phytosanitaire ;
- gestion de la fertilisation ;
- gestion de la ressource en eau.

La viticulture est déjà significativement présente dans cette valorisation, mais l'objectif doit être une forte montée en puissance, notamment via l'implication des vignerons coopérateurs. Des coopératives viticoles de plus en plus engagées dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) sont attentives à leurs clients, salariés et à leurs adhérents, responsables de l'aménagement de leur territoire, les coopératives viticoles sont impliquées dans les démarches RSE. Responsables vis-à-vis du changement climatique, les coopératives viticoles veulent également apporter leur part à la réduction de l'impact environnemental avec des pratiques plus respectueuses de l'environnement autour d'une viticulture de précision qui fait de plus en plus appel aux outils numériques et robotiques qui prennent actuellement leur essor. Demain, pour produire sous signe de qualité, les entreprises devront apporter des garanties de respect de l'environnement. Les coopératives produisent aujourd'hui plus des deux tiers des indications géographiques protégées (IGP) en vin. Il convient d'harmoniser la politique ambitieuse menée par les coopératives et celle poursuivie en matière d'IGP. Les questions environnementales et climatiques seront au cœur de la nouvelle Politique Agricole Commune, offrant ainsi aux producteurs et aux caves coopératives des opportunités et des moyens d'améliorer les performances environnementales des exploitations.

Par ailleurs, le Plan de la Filière viticole prévoit en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), d'inscrire le développement de la production dans son territoire, de favoriser un environnement de travail préservant la santé et la sécurité des travailleurs, de maintenir l'activité économique des entreprises en facilitant le recours à l'emploi temporaire et permanent et de conserver l'attractivité des contrats. Enfin, le Gouvernement a fixé des objectifs ambitieux de réduction des produits phytosanitaires avec ÉcoPhytoII+. Depuis plusieurs années, les vignerons coopérateurs de France (VCF) ont choisi de s'inscrire dans des démarches environnementales ou de RSE de manière parfois complémentaire et pour certaines caves coopératives de s'y inscrire concomitamment pour plusieurs démarches : agriculture biologique, RSE, Vignerons en Développement Durable (VDD), Agriconfiance, Terravitis, VitirREV ou Viticulture Durable en Champagne.

Le bilan en 2021 de ces démarches est le suivant : la viticulture bio concerne un tiers des caves coopératives (203/620). La région Occitanie est la première région de viticulture bio en France. La mention Haute Valeur Environnementale (HVE) valorise le développement de pratiques agroécologiques pour toutes les exploitations, même celles situées dans des régions aux conditions climatiques complexes où il est difficile de satisfaire aux conditions du bio.